

## RECYCLER POUR MOINS POLLUER

Si vous habitez le canton de Saint-Julien, deux déchèteries sont à votre disposition :

- à Neydens : près du stade de foot du Châble-Beaumont
- à Vulbens : près d'Intermarché.

### POURQUOI UTILISER LA DECHETERIE ?

En apportant vos déchets en déchèterie vous permettez :

- leur valorisation par le recyclage et l'économie de ressources naturelles,
- leur élimination dans des conditions respectueuses de l'environnement,
- la diminution des quantités de déchets traités par incinération à l'usine du Sifage de Bellegarde,
- l'éradication des décharges sauvages, ainsi, vous contribuez à la préservation de l'environnement.

### LES HORAIRES D'OUVERTURE

	<b>Neydens</b> Chemin de Fillinges 04 50 04 41 67	<b>Vulbens</b> près d'Intermarché 04 50 04 64 08
<b>Été</b> de mars à octobre	9h-18h du lundi au samedi	9h-12h / 14h-18h du lundi au vendredi 9h-18h le samedi
<b>Hiver</b> de novembre à février	du 9h-17h30 du lundi au samedi	9h-12h / 14h-17h30 du lundi au vendredi 9h-17h30 le samedi
<b>Les déchèteries sont fermées dimanche et jours fériés</b>		

L'accès à la déchèterie est gratuit pour les particuliers.

Pour les professionnels, l'accès à la déchèterie est soumis à réglementation : contactez-nous au 04 50 95 92 60.

La Communauté de Communes met à votre disposition un composteur individuel de 400 litres au prix de 15 €. Formulaire de réservation et renseignements au 04 50 95 92 60.

## LES BONS GESTES À ADOPTER POUR DIMINUER LES QUANTITÉS DE DÉCHETS

La réduction des déchets permet de réduire la consommation de ressources non renouvelables, de limiter les rejets de Gaz à Effet de Serre (GES), et au niveau local d'avoir moins recours à l'incinération ou à l'enfouissement et de maîtriser les coûts liés à la gestion des déchets (collecte, incinération, stockage).



En faisant du compost pour ses plantes, on peut réduire ses déchets de 40 kg par personne et par an. En limitant ses emballages, on peut réduire ses déchets de 26 kg par personne et par an.

Le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit : pensez-y lors de vos achats en privilégiant les produits qui ont le moins d'emballage et évitez d'acheter des produits à usage unique.

### LE TRI SOLIDAIRE

De nombreux objets, vêtements ou appareils non cassés peuvent resservir. L'association "Arc en Ciel du Genevois" les récupère pour venir en aide aux familles en difficulté.

**Permanence :** tous les samedis matin de 8 h 00 à 11 h 30 (hors vacances scolaires).

La Passerelle du Salève - 2, avenue Louis Armand  
74160 Saint-Julien-en-Genevois - Tél : 04 50 49 16 30

<http://www.reduisonsnosdechets.fr>



**Communauté de Communes du Genevois**  
**Service Déchets**

Bat Athéna - Technopole d'Archamps - 74160 ARCHAMPS  
Tél. 04 50 95 92 60 - Fax : 04 50 95 92 69 - [www.cc-genevois.fr](http://www.cc-genevois.fr)

# Guide pratique des déchèteries

DE LA COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DU GENEVOIS

# QUELS DÉCHETS PEUT-ON DÉPOSER À LA DÉCHÈTERIE ?



BOIS

Meubles, chaises bois, palettes, lambris, agglomérés, contreplaqués, cagettes, liteaux.

**⊖**  
Pas de vitrages,  
pas de traverses SNCF,  
pas de poteaux EDF.



DÉCHETS INCINÉRABLES

Tuyaux plastique de moins de 1 mètre, charbon, polystyrène, suie, sanitaires PVC, emballages plastiques, vêtements, chaussures, bâches de piscine.

**⊖**  
Pas de déchets électroniques, pour les gros encombrants (> à 1 m) demander au gardien.



CARTONS PLIÉS

Cartons ondulés et plats.

**⊖**  
Pas de plastique,  
pas de polystyrène.



DÉCHETS VERTS

Tontes de gazon, tailles de haies petites branches (diamètre inférieur à 15 cm), feuilles, plantes fanées dépotées, fruits et légumes (entiers et épluchage).

**⊖**  
Pas de sacs plastique (même biodégradables), pas de souches.



PNEUMATIQUES

Uniquement pneumatiques.

**⊖**  
Pas de jantes.



PAPIERS/JOURNAUX/REVUES

Papiers, plaquettes publicitaires, prospectus.

**⊖**  
Pas de films plastique,  
pas de carton.



LAINE DE VERRE  
LAINE DE ROCHE

Laine de verre ou laine de roche uniquement.

**⊖**  
Pas de bois,  
pas de plâtre.



ENCOMBRANTS VOLUMINEUX

**⊕**  
Tout objet dépassant 1 m de longueur ou 1 m<sup>2</sup>, rideau de piscine, canapés, fauteuils de salon, sommiers, matelas, tuyaux plastiques de + d'1 m, plastique, meubles plastiques de + d'1 m.



GRAVATS MÉNAGERS

Briques, pierres, terre de déblais, tuiles, pots de fleurs, terre cuite, céramiques DESEQUIPEES (wc, lavabo...), mélange brique + enduit, grès et ardoise, béton armé, carrelage, faïence, vaisselle, cendres.

**⊖**  
Pas d'amiante,  
pas de plastique,  
pas de plâtre.



PLÂTRE / PLACOPLÂTRE

Plâtre cartonné, carreaux de plâtre, plâtre propre, béton cellulaire.

**⊖**  
Pas de plastique,  
pas de gravats.



FERRAILLE/MÉTAUX

Fûts métal propres, vieilles machines agricoles (herse, charrue...), jantes de voitures avec pneus, ballon d'eau chaude non électrique, chaudière, tuyau métal.

**⊖**  
Pas d'électroménager,  
pas d'informatique,  
pas de pneumatique.

## DÉCHETS TOXIQUES



HUILES DE VIDANGE



LAMPES

**⊕**  
Appelez le gardien avant de déposer vos déchets.

piles, huiles, produits chimiques, solvants peinture, tout produit inflammable, radiologies médicales, lampes fluo ou à vapeur, tubes néon, thermomètre à mercure, bombes aérosols, acides, bases (savon, ammoniacque), appareils contenant du mercure.



PILES BOUTONS



PILES ET ACCUMULATEURS

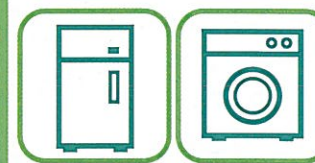


BATTERIES



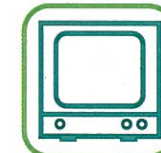
DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES

## DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE



GROS ÉLECTROMÉNAGERS CHAUD/FROID

**⊕**  
Cuisinières, appareils de chauffage, appareils de cuisson, lave-linge, fours, micro-ondes, lave-vaisselles, ballons d'eau chaude électrique, réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs.



ÉCRANS TV/ORDINATEURS

Tout type d'écran : téléviseurs, ordinateurs portables...



PETITS APPAREILS MÉNAGERS

Téléphonie, imprimantes, unités centrales, téléviseurs, fers à repasser, postes radio, sèche-cheveux, brosses à dents électriques, jouets électroniques, petit appareil ménager.



Un point vert est à votre disposition, le même que dans votre commune, pour y déposer vos bouteilles plastique, bocaux et bouteilles en verre, cartonnettes, journaux, revues, magazines, briques alimentaires.

## ⊖ LES DÉCHETS REFUSÉS

- déchets contenant de l'amiante,
- déchets comportant des risques d'explosion : produits explosifs,
- déchets liés à des activités de soin : seringues, compresses...
- cadavres d'animaux.

**Nota Bene :** les déchets en trop grosse quantité ne pourront être acceptés. Professionnels (entreprises, artisans, commerçants...), la Communauté de Communes peut prendre en charge vos déchets, contactez-nous...

**Rappel :** la récupération d'objets déposés en déchèterie est interdite sous peine de poursuites.